

Appel de dossiers

Programmation 2020

Expositions en arts visuels Présentées à la salle d'animation de la Bibliothèque de Montmagny

Mise en contexte

Afin de promouvoir le travail des artistes en arts visuels, la Ville de Montmagny offre aux créateurs d'ici et d'ailleurs la possibilité de présenter leurs créations à la salle d'animation de la Bibliothèque de Montmagny.

Cette salle splendide offre un espace d'exposition exceptionnel. Elle est dotée d'un système d'accrochage et d'éclairage répondant aux normes muséales.

Les plans de la salle sont disponibles sur demande et il est possible de la visiter virtuellement au <u>ville.montmagny.qc.ca/visitevirtuelle</u>.

Ainsi, la Ville de Montmagny est la recherche d'artistes ou de groupes d'artistes (ci-bas appelés « exposant ») souhaitant présenter un projet d'expositions en arts visuels en vue de faire partie de la programmation d'expositions 2020.

Informations générales

- La durée d'une exposition est d'environ deux mois. L'exposition est accessible aux heures d'ouverture de la bibliothèque;
- Le cadre l'exposition est régi par le *Programme municipal de parrainage d'expositions*. Ainsi, le vernissage et la promotion de l'exposition ne sont pas la responsabilité de l'exposant;
- L'exposant est responsable de la vente des œuvres. Aucune commission n'est retenue sur le prix de vente;
- En échange de l'accueil de son corpus et de la visibilité offerte, l'exposant accepte de léguer une œuvre originale (de son choix), sans inclure les droits de reproduction, à la Corporation de la bibliothèque municipale de Montmagny afin que cette dernière puisse organiser un encan pour son financement.

Conditions d'acceptation d'un projet d'exposition :

- Le corpus d'exposition doit être composé exclusivement d'œuvres en deux dimensions (peinture, photographie, etc.);
- Le corpus d'exposition doit faire l'objet d'une démarche unique et d'une cohérence artistique créant un ensemble distinctif (respect d'un thème);
- Le corpus d'exposition doit être composé d'œuvres originales réalisées par un artiste ou un groupe d'artistes reconnu comme tel par ses pairs. Il peut aussi être composé des œuvres originales d'un groupe d'élèves supervisé par enseignant en arts visuels reconnu comme tels par ses pairs;
- Le corpus d'exposition ne doit pas véhiculer de propos vulgaires, haineux, racistes ou diffamatoires.

Critère de sélection d'un projet d'exposition

- Originalité, qualité et cohérence dans le traitement du thème proposé : 10 points
- Qualité des œuvres du corpus : 5 points
- Maximisation et intégration de l'espace disponible : 5 points
- Complémentarité avec les autres projets proposés : 3 points
- Qualité du dossier de présentation : 2 points

Soumettre un dossier

Les artistes ou groupes d'artistes intéressés sont invités à soumettre leur dossier pour fins de sélection pour la programmation 2020.

- **♣** La date limite pour acheminer votre candidature est le 2 novembre 2018.
- Le dossier, présenté sur CD, DVD, clé USB ou fichier numérique, doit inclure :
 - Les coordonnées et portfolio du ou des exposants;
 - Le titre et la description du projet d'exposition;
 - Des images numérisées d'œuvres faisant partie du projet d'exposition ou d'œuvres récentes dûment identifiées.

Vous pouvez acheminer votre dossier ou obtenir plus d'information auprès de :

Patrick Morency, coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire Ville de Montmagny 143, rue St-Jean-Baptiste Est, Montmagny (Québec) G5V 1K4

> patrick.morency@ville.montmagny.qc.ca 418 248-3361, poste 2145

^{*}Veuillez noter qu'aucun dossier de candidature ne sera retourné. Seuls les projets retenus feront l'objet d'une réponse.